

**MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN
COMTÉ DE RENÉ-LEVESQUE
PROVINCE DE QUÉBEC**

PROCÈS VERBAL de la séance régulière du conseil de la Corporation Municipale de Franquelin, du **19-03-2018**, 19hr00, à la Salle des Loisirs, 14, rue des Érables, sous la présidence de Monsieur Steeve Grenier, maire.

Étaient aussi présents :

St-Pierre	Judith	Conseillère	Siège #01
Grenier Cyr	Sandra	Conseiller	Siège #03
Hamel	Victor	Conseiller	Siège #04
Levesque	Roger	Conseiller	Siège #06

Diane Cyr, directrice générale, est aussi présente

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Steeve Grenier, maire, après avoir constaté que le quorum est respecté, ouvre la séance.

Rés : 2018-016

2.ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Roger Levesque, conseiller, et unanimement résolu que :

L'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté

Adoptée à l'unanimité.

Rés : 2018-017

3. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 19 Février 2018

Il est proposé par Judith St-Pierre, conseillère et unanimement résolu que :

Le procès-verbal de la séance du 19 février 2018 soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés : 2018-018

4. DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE 2018-03

Il est proposé par Sandra Grenier Cyr, conseillère, et unanimement résolu que :

D'accepter pour dépôt les listes de correspondance 2018-03

Adoptée à l'unanimité.

5. DÉPÔT DE LA LISTE CHÈQUES ET DÉBOURSÉS DIRECTS À ACCEPTER

Rés : 2018-019

Il est proposé par Sandra Grenier Cyr, conseillère, et unanimement résolu que :

D'accepter pour dépôt la liste de chèques de 4829 à 4830 et les déboursés directs de février 2018

Adoptée à l'unanimité

6. DÉPÔT D'AVIS DE MOTION

Aucun avis de motion à adopter

7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Aucun règlement à adopter

8. POUR INFORMATION

Taxes à recevoir au 2018-03-16

Arrérages : 26 530\$ Courant : 35 738\$ Non échue : 262 121 \$ Total de 324 389\$

9. AFFAIRES NOUVELLES

Rés. : 2018-020

a : Demande de modification au zonage municipal – Entr.RG St-Laurent

Il est proposé par Judith St-Pierre, conseillère et unanimement résolu que :

Attendu que : Demande a été présentée à la Municipalité de Franquelin par les Entreprises RG St-Laurent à l'effet d'obtenir une modification au zonage municipal sur le site 22G-05-7

Attendu que : Le Comité Consultatif d'Urbanisme a étudié ce dossier afin de faire une recommandation.

Procès-verbal de la séance du 19-03-2018

Attendu que : Le Comité Consultatif d'Urbanisme a rendu sa recommandation à l'effet de refuser la demande de modification au zonage dans ce dossier.

Il est proposé par Mme Judith St-Pierre et unanimement résolu d'entériner la recommandation émise par le Conseil Consultatif d'Urbanisme et de refuser la demande de modification au zonage déposée par Entreprises RG St-Laurent.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2018-021

b : Vente de ski-doozer

Attendu que : Un appel d'offre a été fait pour la vente du ski-doozer

Attendu que : Puisqu'aucune offre n'a été retenue lors de cet appel d'offre, un affichage a été publié demandant aux gens intéressés de faire une proposition

Attendu que : Suite à ces affichage , une offre a été faite au conseil municipal pour l'achat du ski-doozer Bombardier

Attendu que : Le conseil a accepté cette offre

Il est proposé par Roger Levesque, conseiller, et unanimement résolu que :

La Municipalité de Franquelin, accepte de vendre pour la somme de mille cinq cent (1 500\$) dollars, le ski doozer Bombardier, que cette vente est faite sans garantie aucune et l'acheteur s'engage à prendre le véhicule tel que vu.

M.Steeve Grenier , maire et/ou Mme Diane Cyr, directrice générale, sont autorisés à signer tous documents relatifs à cette transaction.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2018-022

c : Dem. Ass. Prop. Chalets du chemin de Pointe à la Croix – Rés.appui au programme PADF

Attendu que : le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a instauré le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

Attendu que : dans le cadre de ce programme, les municipalités sont appelées à appuyer les projets qui leurs seront soumis par les intervenants du milieu;

Attendu que : L'Association des Propriétaires de chalets du chemin Pointe-à-la- Croix a déposé un projet ; Réalisation de travaux du chemin Pointe-à -la Croix.

Attendu qu' en grande partie, les activités de ce projet se dérouleront sur le territoire de la Municipalité de Franquelin

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Roger Levesque , conseiller et unanimement résolu que : le conseil de la Municipalité de Franquelin appui le projet : Réalisation de travaux du chemin Pointe-à-la-Croix .

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2018-023

d : Dem. Ass. Prop. Chalets Rivière Franquelin – Rés.appui au programme PADF

Attendu que : le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a instauré le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

Attendu que : dans le cadre de ce programme, les municipalités sont appelées à appuyer les projets qui leurs seront soumis par les intervenants du milieu;

Attendu que : L'Association des Propriétaires de chalets de la Rivière Franquelin a déposé un projet ; Réfection du chemin de l'A.P.C.R.F.

Attendu qu' en grande partie, les activités de ce projet se dérouleront sur le territoire de la Municipalité de Franquelin

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sandra Grenier Cyr, conseillère et unanimement résolu que :
Le conseil de la Municipalité de Franquelin appui le projet : Réfection du chemin de l'A.P.C.R.F.

Adoptée à l'unanimité.

10. PERIODE DE QUESTIONS

Les gens présents sont invités à poser leurs questions, Monsieur le maire, leur donne les réponses appropriées

Rés : 2018-024

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Sandra Grenier Cyr, et unanimement résolu que la séance soit et est levée à 19h24

Steeve Grenier, maire

Diane Cyr, Directrice Générale